

## TARIFS 2024

### INFORMATION GENERALE SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : **THERMOGAZ**  
 Adresse : 4 impasse de Bougainville  
 33300 BORDEAUX

Téléphone : **05 56 86 05 06**  
 Email : [contact@thermogaz.fr](mailto:contact@thermogaz.fr)

Responsable de l'entreprise : **Monsieur F. MASSON**  
 Directeur Opérationnel :

### TARIFS

<b>Taux horaire</b>	88.18 € HT	Soit <b>97 € TTC</b> (TVA 10%) Soit <b>105.82 € TTC</b> (TVA 20%)
<u>Zone 1</u> : < 25 KMS Déplacement	45.45 € HT	Soit <b>50 € TTC</b> (TVA 10%) Soit <b>54.55 € TTC</b> (TVA 20%)
<u>Zone 2</u> : 25 KMS > Z2 < 40 KMS Déplacement	86.36 € HT	Soit <b>95 € TTC</b> (TVA 10%) Soit <b>103.64 € TTC</b> (TVA 20%)

Forfait déplacement et main d'œuvre (hors pièces) :

<b>1 heure + déplacement Z1</b>	<b>147 € TTC (TVA 10%)</b> et 160.36 € TTC (TVA 20%)
<b>½ heure supplémentaire</b>	<b>48.50 € TTC (TVA 10%)</b> et 52.91 € TTC (TVA 20%)
<b>1 heure supplémentaire</b>	<b>97 € TTC (TVA 10%)</b> et 105.82 € TTC (TVA 20%)

**Toute ½ heure commencée est due et nos interventions sont payables au comptant.**

Tarif plus détaillé sur demande (contrat, entretien annuel...)

### JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

#### Horaires de bureau :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 14h00 à 17h00 (hors jours fériés)

#### Horaires du standard :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 (hors jours fériés)

Le vendredi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 16h30

#### Horaires des interventions :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12H et de 13H30 à 17H30

Le vendredi de 8h00 à 12H et de 13H30 à 16H30

### DELAIS D'INTERVENTION MAXIMUM

#### Client sous contrat

☞ panne totale de chauffage :	24 heures après l'appel (jours ouvrables)
☞ panne partielle de chauffage :	48 heures après l'appel (jours ouvrables)

#### Intervention ponctuelle

☞ panne totale de chauffage :	72 heures après l'appel (jours ouvrables)
☞ panne partielle de chauffage :	1 semaine après l'appel (jours ouvrables)

## REGLEMENT DES PRESTATIONS

### Moyens de paiement acceptés

- ✓ Espèces
- ✓ Chèque
- ✓ Virement
- ✓ Carte Bancaire

## CONDITIONS DE PAIEMENT

- Interventions ponctuelles : règlement au comptant
- Contrats individuels : règlement au comptant lors de la prise du contrat - règlement à 30 jours fin de mois de la date de facture lors du renouvellement de la cotisation annuelle.
- Contrats collectifs (collectivités publiques et privées) : règlement à 45 jours maximum à la date de facturation
- Gestionnaires de patrimoines (selon accord particulier) : règlement à 30 jours fin de mois de date de la facture

## SECTEUR GEOGRAPHIQUE D'ACTIVITE

- ☞ Zone 1 inférieure à 25 kms de l'adresse de l'agence
- ☞ Zone 2 comprise entre 25 kms et 40 kms de l'agence
- ☞ En dehors de ces Deux Zones, nous consulter

## PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE

- ☞ Contrat d'entretien annuel & pluriannuel
- ☞ Entretien annuel obligatoire (règlement départemental DDASS)
- ☞ Remplacement des pièces détachées et accessoires complémentaires
- ☞ Remplacement d'appareils

## PIECES DETACHEES DISPONIBLES

Pièces courantes dans les marques suivantes :

**SAUNIER DUVAL – CHAFFOTEUX ET MAURY – ELM LEBLANC –  
DE DIETRICH – VIESSMAN-ATLANTIC - FRISQUET – CHAPPEE - AUER-RIELLO**

Pour toute autre marque, nous consulter. Les tarifs de pièces détachées sont à disposition sur demande.

### **Nota :**

Compte tenu du nombre de marque sur lesquelles nous pouvons être appelés à intervenir, les tarifs des pièces détachées que nous ne détiendrons pas, sont de façon quasi générale, disponibles chez nos distributeurs habituels. Les prix peuvent être communiqués sur demande.

## REGLEMENTS DES LITIGES

Le client a la possibilité de faire appel à un tiers médiateur (commission des litiges du SYNASAV, 2 place de la République 37700 SAINT PIERRE DES CORPS – Tél. 02 47 63 02 71) pour régler des litiges issus du non-respect caractéristique certifié

A BORDEAUX, le 02 janvier 2024  
**Frédéric MASSON**, Directeur de Division